

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DB2020/37

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 20

Votants : 24

POUR : 24 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 10/11/2020

M. DE POUILLY est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEMISSY Pierre, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Léopold-Désiré, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DUGARD Yann ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. DEMISSY Pierre, M. MANCEAUX Christophe ayant donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoit, M. POTRON Pierre ayant donné pouvoir de vote à M. THIERION Vincent.

OBJET : CRISE SANITAIRE – AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE RESERVATIONS

Vu la délibération DC2020/55 du 09/09/20 confiant délégation au Bureau pour fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Considérant que la régie actuellement mise en place pour la billetterie du Parc Argonne ne permet pas de rembourser les réservations « animalier d'un jour » et « instants photos » qui ne peuvent pas être honorées en raison du contexte sanitaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE :

-D'autoriser la possibilité de rembourser ces paiements lorsque les réservations sont annulées en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19.

-D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT

